

Le 7 novembre 2007 ECO C

1 8 9 6 **Direction de l'économie publique; Projet de construction d'ouvrages de protection et de reboisement dans le bassin versant des torrents de Brienz, étape 2008 à 2012**  
**Autorisation de dépenses; crédit d'engagement pluriannuel (crédit d'objet)**

**1. Objet**

Le présent projet comprend les travaux de remise en état et d'entretien des ouvrages de protection et du reboisement qui doivent être entrepris ces cinq prochaines années ainsi que les extensions localisées dans certaines zones importantes.

Le crédit d'engagement demandé, d'un montant de 1 500 000 francs (le coût total s'élevant à 2 500 000.-), permettra au plan de protection intégral de remplir sa fonction à l'avenir également. Le canton de Berne est propriétaire des fonds et maître de l'ouvrage.



**2. Bases légales**

- Loi cantonale du 5 mai 1997 sur les forêts (LCFo; RSB 921.11), articles 28 et 29
- Loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP; RSB 620.0), articles 46, 48, 49, 50 et 52
- Ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP; RSB 621.1), articles 149 et 152

**3. Type de crédit et de dépense**

- Crédit d'engagement pluriannuel sous la forme d'un crédit d'objet
- Dépense unique et nouvelle (art. 46 et art. 48, al. 2, lit. a LFP)

**4. Coûts du projet et montant déterminant du crédit**

**A) Récapitulation**

Coût total selon devis	CHF	2 500 000.-
Moins les contributions probables de tiers (Confédération)	CHF	<u>1 000 000.-</u>
<b>Crédit à approuver</b>	<b>CHF</b>	<b>1 500 000.-</b>

## 5. Exercice et compte

Crédit d'engagement pluriannuel conformément à l'article 50, alinéa 3 LFP; libération prévue des paiements suivants qui figurent au budget et au plan financier:

Groupe de produits:	Année	Charges	Revenus
Dangers naturels (03.18.9120)	2008	500 000.-	200 000.-
	2009	500 000.-	200 000.-
	2010	500 000.-	200 000.-
	2011	500 000.-	200 000.-
	<u>2012</u>	<u>500 000.-</u>	<u>200 000.-</u>
	Total	2 500 000.-	1 000 000.-

Mention des comptes:

Charges: groupe de comptes 313, 314, 318; ainsi que Charges de personnel (groupe de matières 30).

Revenus: Contributions de tiers, compte 469100.

Le projet est financé dans le cadre de la marge contributive III du groupe de produits Dangers naturels.

## 6. Justification

La zone d'habitation des communes de Brienz, Schwanden et Hofstetten est menacée depuis des siècles par les torrents de Brienz. De nombreuses catastrophes naturelles ont régulièrement par le passé causé des dégâts dévastateurs en plaine, semant peur et panique au sein de la population. La lave torrentielle du 23 août 2005 a très clairement montré que les torrents de Brienz peuvent être à nouveau le théâtre d'événements majeurs.

Depuis plus de cent ans, d'importants projets forestiers subventionnés sont réalisés dans les bassins versants supérieurs des torrents de Brienz. Dès le début, il a été reconnu que le risque encouru en plaine ne pourrait être réduit globalement qu'en associant projets d'aménagement des cours d'eau et projets forestiers.

L'objectif principal des travaux forestiers est, au moyen d'ouvrages de protection, de reboisement et de végétalisation, d'une part, de réguler l'écoulement des eaux (atténuation des pics de débit) et d'autre part, de réduire l'apport en charriage dans les chenaux. Ces mesures permettront de diminuer l'importance et la fréquence des laves torrentielles, les ouvrages de protection de l'aménagement des cours d'eau subissant en conséquence moins de pression.

Au Grand Conseil

Certifié exact

Le chancelier:

